



## DIAGNOSTIC SECURITE D'EQUIPEMENTS DE JEU GONFLABLES

### 1. Méthodologie et principe :

---

Les équipements concernés par cette prestation sont définis comme des structures reposant sur un apport permanent d'air afin de conserver leur forme sur ou dans lesquelles les utilisateurs peuvent jouer, rebondir et/ou glisser. Ces équipements sont destinés à être utilisés par des enfants âgés de 14 ans ou moins, à titre individuel ou collectif.

La norme NF EN 14960 qui constitue le référentiel pour cette prestation de diagnostic sécurité ne s'applique pas aux structures gonflables ni aux équipements ludiques gonflables flottants, aux jouets gonflables domestiques, aux constructions pneumatiques, aux structures gonflables utilisées uniquement pour la protection, aux équipements gonflables utilisés pour le sauvetage, ni à d'autres types de jouets gonflables n'étant pas principalement destinés à permettre de rebondir ou de glisser.

CERES CONTROL intervient en tant qu'organisme indépendant dans le cadre du contrôle annuel imposé par la norme NF EN 14960. Le diagnostic visuel réalisé consiste à mesurer l'écart entre le niveau de sécurité exigé par le référentiel et le niveau de sécurité réel constaté sur les équipements in situ.

**Note :** Pour cette activité de contrôle, CERES CONTROL intervient de manière autonome. La société est donc conforme aux critères d'indépendance des organismes procédant à l'inspection de type A tels qu'ils sont définis dans l'annexe A de la norme NF EN ISO/CEI 17 020 de mars 2005.

### 2. Descriptif de la prestation :

---

#### 2.1. Intervention terrain : notre prestation comprend...

- ✓ Un diagnostic complet des équipements au référentiel en vigueur ;
- ✓ La photographie de chaque équipement et des non conformités constatées ;
- ✓ Débriefing à la fin de notre intervention sur l'état des équipements contrôlés.

#### 2.2. Documents émis :

- ✓ En cas de travaux urgents à réaliser sur un équipement, remise d'une fiche de compte-rendu prioritaire identifiant le danger et spécifiant les mesures à prendre.
- ✓ Rédaction d'un rapport de vérification avec nos recommandations, préconisations et conseils ainsi que la photo de chaque équipement et des non conformités constatées (émis en un seul exemplaire, sauf conditions particulières).

Suivant les exigences ou sur demande expresse du client, CERES CONTROL peut compléter sa prestation par les éléments suivants (nous contacter) :

- ✓ Mise en ligne du rapport de contrôle (rapport sous format non modifiable), disponible en permanence depuis le site Internet [www.cerescontrol.fr](http://www.cerescontrol.fr) par un accès sécurisé.

### 3. Conditions particulières d'exécution :

---

#### 3.1. Prestations sur site :

- ✓ Les équipements doivent être en conditions réelles d'utilisation (montage, gonflage etc.)
- ✓ Pour les contrôles sur les sites à caractère sensible, les techniciens doivent être accompagnés.

#### 3.2. Documents à fournir par le client :

- ✓ Liste des équipements à contrôler.
- ✓ Notices techniques des équipements (à fournir avant le déplacement sur site du technicien).

### 4. Conditions administratives particulières :

---

- ✓ Se reporter aux « Conditions Générales de Vente »

### 5. Référentiel de contrôle :

---

NF EN 14960 ..... Equipements de jeu gonflables – Exigences de sécurité et méthodes d'essai.